****

**DEMANDE D'EXPRESSION D'INTERET**

Consultant national pour soutenir la mise en œuvre du suivi de l'indicateur commun IMAP 16 "Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence de structures artificielles" pour la Tunisie dans le cadre du projet EcAp MED III.

Les candidats intéressés sont priés de soumettre leur manifestation d'intérêt, y compris les documents demandés, par e-mail à Ante Ivčević, chargé de programme à l'adresse ante.ivcevic@paprac.org, au plus tard le 14 juin 2021 (à 16h00, heure de Paris).

**Termes de référence**

**pour le rapport sur le suivi de l'indicateur commun 16 de l’IMAP "Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence de structures artificielles" pour la Tunisie dans le cadre du projet EcAp MED III**

1. **Introduction**

Le suivi de l’indicateur commun (IC) 16 « longueur de côte soumise à des perturbations dues à l’influence des structures artificielles » et de sa tendance est d'une importance capitale pour préserver les habitats, la biodiversité et prévenir les phénomènes d'érosion côtière, ainsi que pour le rôle majeur qu’il joue dans les interactions terre-mer. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de suivi systématique de cet indicateur en Méditerranée, à fortiori de suivi non quantitatif, ou de tentative sérieuse de caractérisation homogène des écosystèmes côtiers dans le contexte méditerranéen. Le suivi de cet indicateur permettra d’évaluer l'état de l'objectif écologique 8 « Écosystèmes et paysages côtiers ».

Le projet EcAp MED III financé par la CE sera mis en œuvre par le PNUE/PAM dans le cadre du domaine prioritaire 1 des « Défis et biens publics mondiaux » (DBPM) - Composante 4 : Gouvernance internationale de l'environnement et du climat. Le soutien apporté par le projet aux pays dans la mise en œuvre de leurs IMAP (Integrated Monitoring and Assessment Program – Programme intégré de surveillance et d’évaluation) nationaux permettra la rédaction d’un « Rapport sur l'état de la Méditerranée 2023 » (Quality Status Report – QSR- MED 2023) basé sur les données recueillies. Il permettra également de parvenir à une évaluation harmonisée au niveau national grâce à la préparation de fiches d'évaluation nationales. A ce titre, le projet EcAp MED III est directement lié à la mise en œuvre de la décision IG.22/7 de la COP 19 sur l'IMAP, et des décisions IG.23/6 de la COP 20 et IG.24/4 de la COP 21 sur la feuille de route et le plan de mise en œuvre du QSR MED. Le suivi de l’IC 16 fait partie de l'activité 1.3.1 du projet EcAp MED III.

Créé en 1977 comme l'un des six centres d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a pour mission d'accompagner les pays méditerranéens dans leur cheminement vers un développement côtier durable. Une décision des Parties contractantes définit la mission du CAR/PAP, qui est d'apporter un soutien aux pays méditerranéens pour ratifier et mettre en œuvre le Protocole GIZC. Cette mission, ainsi que la marge de manœuvre qu'elle confère au CAR/PAP, fait de ce centre un partenaire essentiel du projet EcAp MED III car elle permet au CAR/PAP de garantir un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre nationale de l'IMAP et pour fournir des données fiables pour les indicateurs relatifs à la côte et à l’hydrographie.

1. **Objectifs**

Préparer le rapport sur le suivi de l'indicateur commun 16 pour l'ensemble du littoral méditerranéen de la Tunisie en utilisant la fiche d'orientation où la méthode est présentée, ainsi que les normes d'information (normes de données et dictionnaires de données) pour le format des résultats à fournir.

Il convient de prendre en compte les documents de référence suivants qui font partie intégrante du contrat :

1. Fiche d'orientation des indicateurs pour l'OE8 Écosystèmes et paysages côtiers : Indicateur commun 16 "Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence de structures artificielles" ; et
2. Normes des données pour l'indicateur commun 16.
3. **Produits**
4. Rapport narratif général et bref (max 3 pages) avec la présentation des principales caractéristiques morphologiques, sédimentologiques, biologiques, culturelles, socio-économiques, etc. du littoral tunisien et de sa zone côtière (écosystèmes côtiers) ; les principaux résultats du suivi et d’aide à la décision, les difficultés rencontrées lors du suivi ; les expériences. Les principales unités d'indicateurs sont :
* Km de littoral artificiel et % de la longueur totale du littoral.
* Pourcentage (%) de littoral naturel sur la longueur totale du littoral.
1. Couche SIG (Polygon et polyligne projeté en WGS 84 degré décimal et WGS 84 UTM Z 32) : « Artificial\_structures » avec l'emplacement et l'extension des structures artificielles, avec une table attributaire ; à télécharger directement dans le système IMAP Info coordonné par INFO/RAC en WGS 84 degré décimal (lien/mot de passe fourni à l'utilisateur responsable du ‘Info System’ dans le pays).
2. Couche SIG : « Coastline\_AN »: Ligne de côte artificielle/naturelle avec table attributaire.
3. Un dictionnaire de données : C’est un dictionnaire de données (données spatiales, descriptives, etc.) avec une description détaillée des différentes entités.
4. Des métadonnées et des fiches métadonnées en format xml et selon la norme ISO19115 et ISO19139 à partir du GEONETWORK
5. Les projets en format mxd ou autres selon le choix du logiciel.
6. **Conditions d'emploi**

Le consultant doit posséder les qualifications générales et l'expérience professionnelle suivantes :

* Diplôme universitaire Bac +5 au minimum, Spécialiste en SIG ou en Géomatique. Un master ou un doctorat sera privilégié.
* Au moins 5 ans d'expérience de travail sur des projets similaires en SIG, Géomatique appliqué aux domaines côtier et naturel.
* Expérience en termes de participation à des projets de coopération internationale.
1. **Rémunération**

Pour la livraison des résultats, le consultant sera rémunéré d’un montant brut de 8.000 dollars américains (USD). Le paiement sera effectué après l'approbation du CAR/PAP. Les rapports doivent être soumis en français, en format Word.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1ère tranche : Projet de rapport narratif basé sur les couches SIG | 30 septembre 2021 | 50% |
| 2ème tranche : Rapport narratif final et téléchargement des couches SIG dans le système IMAP | 31 octobre 2021 | 50% |

1. **Candidature**

Les candidats doivent soumettre les documents suivants :

* Une déclaration d'intérêt (1 page maximum)
* Un CV attestant des exigences du poste.
* Un diplôme
* Une note méthodologique
1. **Évaluation des propositions**

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Critère  | Pondération |
| 1 | Qualifications  | 50% |
| 2 | Expérience professionnelle | 20% |
| 3 | Participation à des projets internationaux | 15% |
| 4 | Note méthodologique | 15% |
|  | Total | 100% |

Le contrat sera attribué au candidat ayant obtenu le meilleur score.